



DÉBAT DU CNCA

INCLUSION, DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PARTICIPATION

20 ANS DE LA LOI 2005
DANS L'ART ET LA CULTURE

VENDREDI 17 MAI 2024
PALAIS DU LUXEMBOURG
SALLE CLÉMENCEAU



UN DÉBAT DE SOCIÉTÉ SUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DES ARTISTES EN SITUATION DE HANDICAP

THIERRY SÉGUIN
DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL
POUR LA CRÉATION ADAPTÉE (CNCA)

« Qu'est-ce que nous n'avons pas osé, en 20 ans, pour parvenir à l'égalité réelle ? »

Depuis 50 ans, la scène artistique s'est progressivement enrichie des gestes et des œuvres des hommes et des femmes en situation de handicap. Ces artistes aspirent à la reconnaissance d'autant que leurs singularités posent un point de vue différent. En décalant le regard, ils ébranlent durablement notre perception de l'art, de la société et du handicap. Bien que leur expression soit de plus en plus fréquente dans les grands festivals, les programmations des musées et des théâtres, leur visibilité demeure très limitée. Ce que le Trinkhall Museum de Liège qualifie de « puissance expressive des mondes fragiles », n'a pas encore été pleinement reconnu.

Comme pour toute évolution, voire révolution, aucun progrès significatif ne peut être réalisé sans un changement profond dans notre perception des différences. Ce changement passe par le partage d'expériences vécues avec les personnes vivant avec le handicap, afin d'enrichir une compréhension commune et de favoriser une société plus ouverte.

L'évolution de cette visibilité se manifeste progressivement à travers la réglementation. Encore récemment, avant l'adoption de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les personnes en situation de handicap devaient négocier pied à pied l'accès à l'espace public. L'entrée dans un hôtel, un restaurant ou un lieu culturel pouvait leur être refusée. Depuis cette loi, l'accès est devenu un droit, bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour une accessibilité universelle. L'évolution des pratiques et de la visibilité des artistes empêchés progresse au rythme des législations mises en œuvre.

« Une vaste mobilisation,
aussi nécessaire
qu'enthousiasmante,
est encore indispensable
pour aboutir à une société
inclusive. »

Comment alors faire un art qui transforme la société ?

Longtemps porté par des pionniers, c'est aujourd'hui un nombre croissant d'acteurs du monde de l'art qui aspire à surmonter les obstacles existants. Ils sont prêts à révolutionner leurs pratiques pour accueillir ces gestes d'artistes singuliers. Trois dimensions clés sont nécessaires pour y parvenir :

- **L'accessibilité à la formation artistique** impérative dès le début du parcours scolaire via une Éducation Artistique et Culturelle Adaptée (EAC.A). Elle doit se prolonger en adaptant les formations professionnelles aux besoins spécifiques des élèves empêchés, afin de leur ouvrir les portes des carrières artistiques.
- **La concrétisation des droits à la création** en adoptant des politiques de soutien incluant des mesures compensatoires ajustées aux différents types d'empêchements. Cela pourrait se traduire par un régime d'intermittence adapté, des aides qui tiennent compte des besoins d'accompagnement, d'appareillage et de temps supplémentaire.

- **Une mobilisation large de la communauté culturelle avec les hommes et les femmes concernés.** Les institutions artistiques, les festivals et les lieux culturels doivent poursuivre l'élan des précurseurs et généraliser l'inclusion d'artistes en situation de handicap dans leur programmation. Elles doivent amplifier l'effort de mise en accessibilité des spectacles et des pratiques artistiques, s'enrichir d'expérimentations, faire tomber les cloisonnements, trouver les voies multiples de la participation de toutes et tous au fait culturel.

Le rapport du collectif Brut Pop de juin 2021 sur l'accès à l'enseignement musical nous rappelle que, malheureusement, aucune société inclusive n'existe encore. Cependant, cette réalité doit nous inciter à agir collectivement pour identifier les voies réglementaires et concrètes qui favorisent l'inclusion. Une vaste mobilisation, aussi nécessaire qu'enthousiasmante, est encore indispensable pour aboutir à une société inclusive.



« Il faudrait que plus de théâtres jouent le jeu de l'inclusion, qu'ils prennent des risques. Si 5% des lieux programmaient des créations inclusives, il n'y aurait pas assez d'offre! »

DELPHINE MAUREL
DIRECTRICE LA BULLE BLEUE — ESAT ARTISTIQUE

« Favoriser la formation professionnelle des personnes en situation de handicap. Créer un statut d'intermittence qui soit équitable au regard des situations de handicap. Créer un statut à part entière, **d'auxiliaire professionnel** ou **de facilitateur** adapté aux contextes de création avec des artistes porteurs de handicap. »

ALICE DAVAZOGLU
ARTISTE CHORÉGRAPHE



CHIFFRES CLÉS

1/7

1 français sur 7 de plus de 15 ans est en situation de handicap.

1RE

Le handicap est, depuis des années, la première cause de discrimination recensée par le Défenseur des droits dans son rapport annuel¹.

1/6

1 professionnel du spectacle sondé sur 6 n'avait vu aucune production d'artistes en situation de handicap au cours des 2 dernières années².

19%

Seuls 19 % des salles de spectacle et festivals interrogés disposent d'un site Internet accessible aux personnes handicapées, et seulement 12 % d'une billetterie accessible².

28%

28 % seulement des lieux de diffusion et festivals présentent ou soutiennent régulièrement des productions d'artistes en situation de handicap.

86%

86 % personnes en situation de handicap sont désireuses d'assister à des événements artistiques, en particulier lorsque leurs besoins sont pris en compte².

1 — Défenseur des droits, *Rapport annuel d'activités 2022*, p. 44.

2 — TIME TO ACT, rapport nov. 2021, enquête couvrant 42 pays

LE CNCA CENTRE NATIONAL POUR LA CRÉATION ADAPTÉE

Le Centre National pour la Création Adaptée (CNCA) est une institution née en 2021 à l'initiative du ministère de la Culture et des collectivités territoriales (Région Bretagne, Département du Finistère et Agglomération de Morlaix). Il est l'aboutissement d'une pratique de plus de 30 ans avec des artistes en situation de handicap reconnus sur les scènes artistiques les plus importantes (scènes labellisées et grands festivals notamment).

Institution unique en France, située dans une structure de plus de 5 500 m² sur le port de Morlaix, son rôle est d'accompagner et de renforcer la pratique professionnelle des artistes en situation de handicap dans tous les champs artistiques. Il contribue ainsi à donner toute leur place aux gestes artistiques singuliers ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui les portent.

Pour cela, l'action du Centre National s'articule autour de trois axes :

Accompagner les professionnels

- Pôle national de ressources interprofessionnelles
- Recherche et Formation
- Conseils professionnels

Soutenir la création adaptée

- Repérage des équipes artistiques
- Accompagnement à la création (soutiens financiers, accueils en résidence, mises à disposition d'espaces de travail)
- Animation du réseau professionnel

Sensibiliser & généraliser

- Action culturelle & Éducation artistique et culturelle adaptée (EAC.A)
- Changer le regard sur le handicap

« En premier lieu, je tiens à vous dire que tout est le résultat d'un travail colossal, de volonté et d'acharnement pour la personne et ses accompagnants. »

BABOUILLEC
AUTEURE



En qualité de personne autiste non « oralisante », je prends la parole aujourd'hui en tant qu'auteure. N'ayant pas appris à lire ni à écrire, mon parcours d'artiste est très atypique.

En ouvrant cette page pour vous rencontrer, je mesure l'importance de la mission qui vous est confiée. Comme vous le précisez dans le rapport numéro 648, il existe de nombreuses formes de handicap et je suis moi-même plus familiarisée avec l'autisme. Etant diagnostiquée très déficitaire, je suis enregistrée comme un cas lourd, donc finalement assez représentatif du parcours du combattant pour faire partie de la société et être une citoyenne bénéficiant des actions culturelles. En premier lieu, je tiens à vous dire que tout est le résultat d'un travail colossal, de volonté

et d'acharnement pour la personne et ses accompagnants. En réalité, un projet d'accès à la culture en acteur ou bien en spectateur pose avant tout la question de :

Comment le réaliser ?

D'abord, c'est un entraînement au même titre que le sport. Il ne va pas de soi d'assister à un spectacle, aussi bien émotionnellement, que sensoriellement et physiquement. Sans oublier, qu'il faut se faire accepter avec nos différences. Juste pour exemple, je ne parle pas, mais ne suis pas muette de cris, de rires et de pleurs. Dans les salles de théâtre dramatique, tousser est culturellement correct, rire semble déplacé, alors, j'ai appris le silence. Des années à privilégier les spectacles bruyants pour mon entraînement et m'asseoir au fond de la salle ou sur le côté. Aujourd'hui j'ai trouvé mon deuxième silence et je m'assois devant. Je sais aller jusqu'à l'usure de mes émotions avec des années d'entraînement pour atteindre l'objectif.

Il faut être passionné jusqu'à l'usure quand on est différent dans cette société, jusqu'à l'étouffement de la différence.

Combien sommes nous à pouvoir faire ce parcours ?

Quelles sont les conditions à rassembler pour donner à chacun une chance d'être au premier rang ? On doit multiplier les expériences, encore et encore. Ouvrir les portes des lieux comme une permission et inventer un accueil permanent de l'autre.

Il est nécessaire de se sentir invité, attendu. Ce temps de partage doit être inscrit le plus souvent possible au quotidien. J'habite dans un désert culturel, ce qui a nécessité d'inventer cette passerelle. Ma mère qui a choisi de vivre avec moi, a ouvert un lieu expérimental pour artistes dits très déficients, dont personne ne veut. La culture était le centre névralgique du lieu et le projet d'inclusion sociale. Nous allions tous au spectacle et même en famille. En ville, j'imagine que la formule magique du spectacle pour tous, doit être un levier facile

à enclencher en ouvrant les salles sur les temps de travail, pour apprendre à se comprendre et s'aimer. Forcément, la condition essentielle pour avancer sereinement est l'ACCOMPAGNEMENT. Il est nécessaire et obligatoire d'être accompagné dignement pour participer librement à la vie culturelle qui doit être reconnue comme un acte de première nécessité.

J'entends par accompagnant, un ou une aidant-e. Pour guider pas à pas l'émotion, le corps et l'esprit.

J'en profite pour passer une annonce. Le lieu imaginé par ma mère est vide d'activité et notre association est en recherche de financements pour relancer un projet culturel pour tous et en priorité pour les personnes avec autisme.

Également auteure, je suis concernée par la représentation d'être une artiste en situation de handicap. D'abord, l'identification, le manque de partage dans l'espace public, de mise en situation de rencontres est extrêmement pénalisant.

Je suis invitée à communiquer sur ma situation d'autiste plus que sur celle de l'artiste, ce qui déconsidère le statut professionnel.

Bien des artistes sont en ESAT et représentent l'ESAT, le collectif plutôt qu'eux-mêmes. Ce qui pour le coup pénalise l'identité professionnelle.

Bien sûr, il existe des artistes en dehors de l'institution. J'en fais partie.

Parlons de la rémunération des artistes en situation de handicap.

Personnellement je suis reconnue artiste professionnelle, mais peu répondent à ce statut. Une des raisons principales de cette situation est la peur de perdre l'AAH.

Il est essentiel de sécuriser le droit à l'AAH pour un professionnel en perte de revenus car nous n'avons pas les mêmes capacités au travail et pourrions sombrer dans la grande précarité.

[...]

EXTRAIT DU TEXTE DE BABOUILLEC

PROGRAMME

OUVERTURE DU COLLOQUE

Jean Luc Fichet
sénateur du Finistère

Philippe Mouiller
président de la commission
des affaires sociales Sénat
représenté par la sénatrice
Marie-Do Aeschlimann

INTRODUCTION

*Après l'égalité en droit,
agir pour l'égalité réelle*
Thierry Seguin
directeur du CNCA

LA GRANDE TABLE RONDE

*De l'émergence des vocations
à la professionnalisation*

Animation, Sophie Massieu
journaliste

Alice Davazoglou
danseuse et chorégraphe,
formatrice
et Céline Luc
présidente Cie A Ciel Ouvert

Éric Minh Cuong Castaing
danseur, chorégraphe, plasticien

Pierre-Yves Baudot
professeur de sociologie,
chercheur à L'IRISSO,
Université Paris-Dauphine – PSL

Jérémie Boroy
président du CNCPH
Conseil National Consultatif
des Personnes Handicapées

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

PLAIDOYERS

3 minutes
pour 3 propositions
par 4 réseaux

APPT – ASSOCIATION DES
PERSONNES DE PETITES TAILLES
Florence Talbi
et Violette Viannay

IMAGO – LE RESEAU DES PÔLES
ART ET HANDICAP FRANCILIENS
Élodie Chassaing
et Anne-Cécile Hue

IVT – INTERNATIONAL VISUEL
THEATER
Emmanuelle Laborit
et Jennifer Lesage-David

ENTRELACS – RÉSEAU NATIONAL
DES PÔLES ART ET HANDICAP
Clara Bourgeois et Alain Goudard

RÉSEAU NATIONAL
DES COMPAGNIES INCLUSIVES
Virginie Marouze,
Richard Leteurre
et Michaël Siret

LECTURE

par la comédienne
Sandrine Bonnaire,
du texte commandé
à l'auteur Babouillec.

SYNTHÈSE

Maud Verdier
Maître de conférence /
Univ. Paul Valéry de Montpellier,
chercheuse associée à l'ESAT
La Bulle Bleue et au CNCA.

CONCLUSION



Pour plus
d'informations

LES RENCONTRES DU CNCA

Nos prochaines dates

Mercredi 12 juin
— 18H / 20h30

Rencontre

*L'accès à la culture,
le champ des possibles*

Centre d'art Gwinzegal
à Guingamp.

Lundi 15 juillet
— 18h30

Rencontre

Création et handicaps

Animé par Thierry Seguin
CNCA de Morlaix.
Organisé par Actes Pro.
En partenariat avec Le Totem,
Festival d'Avignon, Scènes
d'enfance - Assitej France.
Festival d'Avignon.

Vendredi 13 septembre
— 14H/16H

Table ronde

*Qu'en est-il de la diversité
sur les scènes européennes ?*

Organise par
le Goethe- institut /
CNCA / British Concil.

La Ménagerie de Verre
à Paris.

Partenaires et Soutiens



VILLE DE MORLAIX

